

Règlement Fireforum Awards 2025

Article 1 : Objectif

Les "Fireforum Awards 2025" sont organisés par Fireforum asbl dans l'objectif de récompenser les meilleurs projets ¹, introduits par une personne physique ou morale² établie en Belgique, lesquels favorisent la sécurité incendie des personnes et des biens.

Article 2 : Critères de sélection

Entrent en ligne de compte pour les Fireforum Awards 2025 les projets qui sont décrits selon les critères de motivation figurant sur le formulaire d'inscription.

Les projets sont évalués sur la base des critères suivants :

- La relation avec la sécurité incendie
- Complétude administrative
- Ambition du projet
- Présentation
- Originalité, caractère innovant
- Plus-value pour la société (population, industrie et pompiers)
- Impact du projet
- Reproductibilité
- Auto-évaluation

Article 3 : Sélection

La sélection est effectuée par un jury composé de représentants des utilisateurs, des prescripteurs, les sapeurs-pompiers, du monde scientifique et de Fireforum Magazine.

Durant une réunion à huis clos :

- le jury évalue les projets sur la base des différents critères de sélection,
- le jury établit une liste des 3 nominés par catégorie et
- le jury désigne le gagnant du Fireforum Awards 2025 par (sous-)catégorie sur la base des scores obtenus pour les différents critères de sélection.

La décision du jury est irrévocable. Aucun recours n'est possible.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix dans une catégorie.

En cas d'ex aequo, le jury peut décider d'augmenter le nombre de nominés et/ou de lauréats.

Les projets seront évalués et traités de façon strictement confidentielle par le jury.

Les décisions sont prises par simple majorité.

Le président n'a pas le droit de vote, il tranchera uniquement en cas de partage des voix.

Les noms des membres du jury ne sont pas communiqués.

Le prix du public sera choisi parmi les projets nominés. Les nominés peuvent soumettre leur projet au vote du grand public sur le site web de Fireforum. Une courte vidéo (de préférence) ou une présentation animée (automatique) de maximum 120 secondes peuvent être présentées à cette occasion.

¹ Par 'projet', il convient d'entendre tous les dossiers qui sont introduits dans le cadre des Fireforum Awards 2025.

² « En cas de lien familial avec un participant, le membre du jury ne prend pas part au vote. »

Article 4 : Catégories

Les Fireforum Awards 2025 peuvent être attribués à des projets dans les sept catégories suivantes :

1. Sécurité incendie – sensibilisation et prévention pour le public
2. Sécurité incendie – sensibilisation et prévention pour les professionnelles
3. Sécurité incendie de projet de construction – rénovation ou nouveau
4. Intervention, lutte contre l'incendie
5. Recherches scientifiques, études, thèses
6. Life Time Achievement
7. Innovation dans la technologie de la sécurité incendie

Un projet ne peut appartenir qu'à une seule catégorie.

Les projets doivent être réalisés durant la période du 30 juin 2023 – 15 septembre 2025, à l'exception des projets de la catégorie Life Time Achievement.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions doivent être en la possession de Fireforum asbl pour le **15 septembre 2025 à 23h59**. L'inscription s'effectue exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription mis à disposition sur le site internet www.fireforum.be. Les projets doivent être décrits en néerlandais ou en français. Le formulaire d'inscription complété ne peut être envoyé que par e-mail à bart.vanbever@fireforum.be.

Article 6 : Règles légales et éthiques

L'auteur du projet est responsable de son contenu. L'inscription n'implique aucun transfert de droits d'auteur, à l'exception de ce qui suit. Fireforum asbl acquiert le droit d'utiliser les projets introduits pour des publications de nature journalistique et de les mettre à disposition de tiers moyennant l'indication de la source. L'auteur du projet garantit Fireforum asbl contre tous recours de tiers pour violation de la législation relative aux droits d'auteur.

Les projets ne peuvent comporter aucune violation de la législation en vigueur et ne peuvent contenir de déclarations, faits, informations ou citations de nature à provoquer une discrimination sur la base de la race, de l'opinion, de la nationalité, du sexe, de la profession ou de quelque conviction que ce soit.

Article 7 : Exclusion d'un projet

Fireforum asbl et les membres du jury se réservent le droit d'exclure un projet, de supprimer une partie de son contenu ou de retirer un prix déjà décerné si le projet n'a pas été, en tout ou partie, introduit à temps ou s'il enfreint une ou plusieurs dispositions du règlement.

Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, le jury statue souverainement.

Le jury se réserve le droit de classer un projet dans une autre catégorie que celle indiquée par le participant.

Article 8 : Présence à l'événement

Les nominés doivent être présents lors de la remise des prix ou se faire représenter en cas de force majeure.